



LETTRE DE L'ÉLU

Lettre d'information de la Fédération française de spéléologie – n°30 janvier 2007

ÉDITORIAL

Rappelons une évidence : les clubs représentent les structures de base de l'activité spéléologique.

Environ 550 clubs sont affiliés à la fédération. Leur structure, leur fonctionnement et leur importance sont très hétérogènes.

Certains comptent 50 ou 60 membres, d'autres ne représentent qu'un petit groupe d'amis.

Certains fêtent leur 50 ou leur 60 ans d'existence, d'autres n'existent que depuis un an ou deux et peut-être disparaîtront rapidement.

Certains, au fonctionnement administratif exemplaire, sont devenus experts pour remplir des demandes de subvention et, de ce fait, ont des finances florissantes. D'autres fonctionnent sans un centime de subvention et se limitent, en guise de budget, à la cotisation des membres.

Certains passent de nombreux week-ends à initier de nouveaux arrivants. D'autres préfèrent fonctionner en cercle fermé autour d'un petit groupe de copains.

Certains ne font que de la spéléo et/ou que du canyon, d'autres ont une multi-activité très large.

A chaque club correspond une ambiance particulière et l'existence même de chaque club en démontre son utilité. Un club, quel que soit son importance ou son fonctionnement, est une structure d'accueil pour partager une passion ou un loisir. L'extrême variété des fonctionnements est une richesse qui permet à chacun de trouver l'ambiance et le milieu qui lui conviennent.

Il est du rôle de la fédération d'œuvrer pour l'ensemble des clubs : les petits et les grands, les actifs et les moins actifs... Mais force est de constater que les membres du comité directeur et du bureau fédéral n'ont qu'une vision partielle et incomplète de la diversité des fonctionnements des clubs et donc de l'activité spéléologique en France.

Il est nécessaire de redynamiser et d'optimiser le passage d'informations entre les clubs et les structures fédérales. Il est essentiel que cette information puisse circuler dans les deux sens mais surtout que cette information soit structurée et canalisée pour éviter un brouhaha duquel n'émergent que quelques beaux parleurs ou quelques accros d'internet.

Trois projets issus des états généraux, qui me paraissent parfaitement complémentaires, sont en cours d'étude ou de test :

*** Un canal d'information descendant du bureau fédéral vers les clubs** : il s'agit de créer une liste d'information électronique, ouverte à tous les fédérés, clubs, CDS et CSR. Il n'y circulera que les informations officielles : comptes rendus de diverses réunions, annonce de l'édition de diverses revues téléchargeables (lettre de l'Élu, Descendeur, bulletins des commissions), annonces et appels importants.

*** Un canal d'information annuel des clubs vers les structures fédérales.** Il s'agit du formulaire « Vie du club ». Le but est de collecter des informations afin de mieux appréhender l'activité des clubs de spéléologie.

Remplir ce formulaire nécessitera forcément un peu de temps à des bénévoles souvent déjà surchargés. Mais pour les clubs, il sera l'occasion, chaque année, de faire le point. Il pourra servir de document de base lors des AG et surtout de bilan d'activités officiel pour les clubs qui remplissent des demandes de subventions. Une page de rédaction

SOMMAIRE

Éditorial	1
Amendements, motions et questions soumises à l'assemblée générale	1
Réunion de bureau - juin 2006	2
Accueil des mineurs : La réforme des centres de vacances et de loisirs	2
Nouvelles règles en matière de compte-rendu financier	4
Rencontre MEDD-FFS	4
Un nouveau cadre à Lyon	5
BRGM : le point sur le dossier	6
Réunion de bureau - septembre 2006	7
Reçus fiscaux, comment procéder ?	7
Point sur la loi de modernisation de la sécurité civile	9
Réunion de bureau - octobre 2006	10
Vercors 2008 : les inscriptions sont ouvertes	11
Compte-rendu des activités des clubs du Gard en 2005	11
Appel à cotisations 2007	en annexe

AMENDEMENTS, MOTIONS ET QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour de l'assemblée générale est fixé par le comité directeur lors de sa réunion de mars.

Tout fédéré, toute structure adhérente ou tout organisme déconcentré peut donc soumettre au Comité directeur les questions qu'il souhaite voir figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Seul impératif, faire parvenir ces questions avant la date du CD de mars. Cette date étant connue, cela ne doit pas poser de problème particulier.

Mais c'est le CD qui décide en dernier ressort de l'inscription de la question à l'ordre du jour.

Une exception, la convocation d'une assemblée générale par le tiers des membres de l'AG. Dans ce cas l'ordre du jour est celui défini par les membres ayant demandé la convocation.

Cette procédure propre à l'assemblée générale n'interdit pas que des débats puissent être ouverts ou proposés par des membres de la fédération. C'est tout le sens des forums et des listes de discussion.

Il appartient aux élus de la fédération de se saisir de ces questions, et en fonction de leur importance de les soumettre au vote de l'A.G.

Avec l'envoi du descendeur, de la convocation à l'AG et de l'ordre du jour de cette dernière, le Comité directeur par l'intermédiaire du Président ou du secrétaire général précise la date limite d'envoi des amendements ou des motions. Elle se situe en général quelques jours avant la tenue du Comité directeur N°2A qui se tient la veille de l'AG.

Cette procédure non écrite dans nos statuts et règlements est un usage en place depuis plus de vingt ans.

Elle permet de limiter la durée de l'AG en évitant les doublons.

Comme je l'écrivais déjà en 1996, c'est au CD qu'il appartient de faire la synthèse de ces amendements ou/et motions, de regrouper ceux qui vont dans le même sens, et d'organiser les débats notamment en permettant aux auteurs de ces amendements et/ou motions de les défendre devant l'AG.

Par ailleurs, rien n'empêche qu'en séance telle ou telle résolution puisse faire l'objet d'une modification ou d'une re-formulation, alors même qu'aucun amendement n'ait été déposé.

Pour conclure, tout fédéré peut à tout moment soumettre une question à l'ensemble des fédérés, aux élus et aux instances de la fédération. Il n'a pas besoin d'attendre l'AG pour le faire. Il dispose de nombreux outils de communication pour cela.

Les questions, amendements et motions à soumettre au vote de l'AG passent par le filtre du Comité directeur et doivent être adressés au CD dans les délais précis.

Jean-Pierre HOLVOET
Novembre 2006

Date limite d'envoi de vos articles et informations pour publication dans la Lettre de l'Élu n° 31 : 15 mars 2007

Rédacteur : Delphine MOLAS
Mise en page : Laurent MANGEL
Tirage : Laurent MANGEL - Reprographie fédérale
Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

Fédération Française de Spéléologie
28, rue Delandine 69002 LYON

tel : 04 72 56 09 63 fax : 04 78 42 15 98 – secretariat@ffspeleo.fr – http://ffspeleo.fr

RÉUNION DE BUREAU

24 ET 25 JUIN 2006 – TARASCON SUR ARIÈGE (09)

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Présents : Laurent Galmiche, Philippe Kernéis, Henri Lavictoire, Bernard Lips, Annick Menier, Delphine Molas, Claude Roche, et Robert Guinot (CDS 09), Philippe Rouch (CDS 09 samedi)

Excusé : Bernard Tourte; **absent :** Claude Mouret

Ordre du jour

1. Rencontre avec le CDS de l'Ariège et le SESTA
2. Approbation du compte-rendu précédent
3. Convention d'objectifs
4. Réunion avec le MEDD
5. Travaux de Lyon
6. Commission Communication
7. Fonctionnement du Bureau
8. Secours des Fontanilles
9. Calendrier fédéral 2007
10. Mémento du dirigeant
11. Salariés
12. Vercors 2008
13. Congrès national 2007
14. SYGIF – Système de gestion de l'information fédérale
15. EPI – Équipements de protection individuelle
16. Agenda 21
17. Assurance
18. EFC
19. CREI
20. Ministère de l'Intérieur
21. Courrier et pétition d'un fédéré du 06
22. Région Midi-Pyrénées
23. EDS
24. Trésorerie
25. Spelunca
26. JNS

1. Rencontre avec le CDS de l'Ariège et le SESTA

Le Bureau est reçu par le comité départemental de spéléologie de l'Ariège, à l'occasion du centenaire de l'authentification des peintures de la grotte de Niaux. C'est en effet en 1906 que l'abbé Breuil authentifia les peintures préhistoriques de cette grotte visitée depuis longtemps, comme le montrent de nombreux graffitis des 17e et 18e siècles.

Le Bureau a été invité à déjeuner par le SESTA, gestionnaire des sites touristiques du conseil général, qui organise cette manifestation tournée vers le grand public et destinée à mettre en valeur le patrimoine archéologique de l'Ariège. Pascal Allard, directeur du SESTA, et Yannick Le Guillou, archéologue du Service régional d'archéologie en charge des grottes ornées de Midi Pyrénées, nous ont également fait le grand plaisir de nous faire découvrir le réseau Clastres pour les uns ou le Salon Noir pour les autres.

Nous remercions également Robert Guinot et Luc Wahl pour la disponibilité dont ils ont fait preuve et leur accueil chaleureux.

Nous souhaitons que de telles rencontres contribuent à l'établissement d'échanges suivis et fructueux entre les spéléologues, les gestionnaires de sites et les DRAC. Car il est important qu'au-delà

de nos découvertes (le réseau Clastres fut ouvert par le Spéolo club du Haut Sabarthès en 1970, qui réalisa par la suite la topographie complète du réseau de Niaux), le partage des compétences et des connaissances de tous devienne un objectif commun.

Pendant ces deux jours, Philippe Rouch, et Robert Guinot, respectivement président et trésorier du CDS 09, ont assisté à la réunion de Bureau. Ces réunions délocalisées, souhaitées par le Bureau depuis son élection, se révèlent toujours riches en échanges. Les CDS qui souhaitent accueillir les réunions du Bureau fédéral en 2007 sont invités à contacter Annick Menier.

2. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion de Bureau à Caussade est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Convention d'objectifs

Bernard Lips, Laurent Galmiche et Claude Roche ont rencontré les représentants du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) vendredi 23 juin pour finaliser la convention d'objectifs.

Le Ministère nous a renouvelé son soutien pour cette année, tout en insistant sur les orientations majeures qu'il veut promouvoir au travers des subventions versées aux fédérations. La question du développement de l'activité (augmentation du nombre de fédérés) a occupé une place importante dans la discussion, avec la nécessité de définir des indicateurs pertinents pour nos activités. Le dossier « Recensement des cavités » a également été abordé (voir point 4).

Il est à noter que la dernière réunion du Conseil national des sports de nature au CNOSF (Compte-rendu par Delphine Molas à paraître dans la Lettre de l'Élu) a montré une unanimité des fédérations pour mettre en avant la problématique de la liberté de pratique face à un encadrement réglementaire croissant et non concerté.

4. Réunion avec le MEDD

La prochaine réunion avec le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) est fixée au 7 juillet. La fédération y sera accompagnée d'un représentant du MJSVA. En préparation de cette nouvelle rencontre, une proposition écrite sera rédigée par Bernard Lips puis validée par le Bureau, Christophe Tschertcher, Éric Madelaine, Philippe Rouch. Il s'agit de présenter

libre permettra à chaque club de faire état de ses attentes et de ses remarques en ce qui concerne le fonctionnement de la fédération et des structures déconcentrées (CDS et CSR). Pour les CDS, les CSR et le Comité directeur fédéral, le formulaire permettra de mesurer et de faire valoir l'activité des spéléologues pour mieux défendre notre pratique et nos valeurs. Ce formulaire sera largement diffusé par mail fin novembre. Rempli, il devra être renvoyé par mail en même temps au CDS, au CSR et au siège fédéral

Ce projet de collecte d'informations, cité dans le rapport d'orientation de la fédération et approuvé par l'Assemblée générale de Périgueux ne sera une réussite que si un maximum de clubs jouent le jeu. Je compte sur vous !

*** Une aide administrative pour les clubs :** la gestion d'un club devient de plus en plus complexe. Les demandes de subvention sont de plus en plus difficiles et longues à remplir. L'idée est de mettre à disposition sur une page du site fédéral un ensemble d'outils permettant de faciliter cette gestion administrative. Ces outils peuvent être de nature variée : formulaires divers utilisables dans les clubs, textes d'explication, liste des possibilités de subventions, référence à des textes de lois nous concernant... Ces divers textes pourront évoluer facilement selon les besoins et surtout selon vos demandes... et vos apports.

Les méthodes actuelles de communication permettent un flux important de messages. Mais la multiplication des messages et des informations conduit souvent à une situation ingérable. Il nous faut tester en permanence des moyens simples et structurés pour éviter le piège d'une cacophonie inutile et consommatrice de temps.

Il est du rôle du bureau fédéral et du Comité directeur de proposer de nouvelles solutions. Ce sera à vous, par votre implication ou non implication, de nous faire savoir si ces solutions répondent à une attente et correspondent à une avancée.

Bernard Lips
Président de la FFS

ACCUEIL DES MINEURS : LA RÉFORME DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

Le décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental définit pas moins de sept catégories au lieu des trois précédentes :

Il s'agit pour les accueils collectifs avec hébergement :

- *des séjours de vacances* qui se substituent aux anciens centres de vacances avec hébergement. Pour ces séjours la déclaration est obligatoire dès lors que l'effectif est de 7 mineurs (contre 12 antérieurement) pour un minimum de 4 nuits consécutives au lieu de 6.

- *Des séjours courts* d'au moins 7 mineurs, en dehors d'une famille, pour une durée d'hébergement d'une à trois nuits. La présence minimale de deux personnes d'encadrement est requise pour ces séjours quelque soit le nombre de participants.

- *Des séjours spécifiques* d'au moins 7 mineurs, âgés de six ans et plus, dès lors qu'ils sont organisés par une personne morale dont l'objet essentiel est le développement d'activités particulières. **Les séjours sportifs s'inscrivent dans cette catégorie qu'ils soient organisés par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés ou les clubs qui y sont affiliés.** Le taux d'encadrement sera déterminé par la nature de l'activité mais ne saurait être inférieur à deux personnes dont une personne majeure désignée comme directeur du stage. **Il convient donc désormais de déclarer tous les stages de spéléologie et de canyon organisés pour des mineurs licenciés.** Ces séjours devront être déclarés, quelle que soit la durée, dans le département du siège social de l'organisateur. Selon le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, cette nouvelle réglementation devrait permettre de prendre en compte les spécificités du monde sportif et de pallier le manque de cadres titulaires du BEES 2, diplôme nécessaire pour assurer la direction d'un séjour accueillant des mineurs. L'article L 227-4 du code de l'action sociale prévoit, par ailleurs, la production, par les organisateurs



du séjour **d'un projet éducatif**. Il appartient aux fédérations sportives d'établir un tel projet au niveau national et aux comités régionaux et départementaux ainsi qu'aux clubs de le décliner dans le cadre de l'organisation de « leurs » séjours. Il devra préciser les conditions d'accueil de mineurs, qu'il s'agisse de l'organisation des activités sportives ou des aspects de « vie quotidienne sur la totalité de la durée de la prise en charge des mineurs (transports, repas, conditions sanitaires, hébergement, surveillance, etc.). Pour accompagner les organisateurs dans leurs démarches, des outils seront mis à leur disposition et notamment :

- o Un vademecum rappelant l'ensemble des évolutions réglementaires ainsi que les responsabilités d'un directeur de séjour ;
 - o Des fiches de déclarations des séjours prenant en compte les spécificités du milieu sportif
 - o Un cahier des charges de l'organisateur de séjours sportifs
 - o Un « modèle » de projet pédagogique pouvant servir de support aux associations sportives
- des séjours de vacances dans une famille de deux à six mineurs, pendant leurs vacances, pour une durée d'au moins 4 nuits consécutives. (exemple : vacances à la ferme ou séjour à l'étranger). Si ce type de séjour est organisé par une personne morale dans plusieurs familles, les conditions d'effectif minimal ne sont pas pris en compte.

Pour les accueils sans hébergement, on distinguera désormais :

- l'accueil de loisirs de 7 à 300 mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées. En sont donc exclus les clubs sportifs.

- L'accueil de jeunes de 7 à 40 mineurs, âgés de 14 ans ou plus, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année et répondant à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif.

Enfin, il est créé une catégorie particulière : l'accueil de scoutisme d'au moins 7 mineurs, avec ou sans hébergement, organisé par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et bénéficiant d'un agrément national délivré par le ministre chargé de la jeunesse.

Tous ces accueils devront faire l'objet d'une déclaration préalable dont les modalités ont été fixées par un arrêté publié le 15 novembre 2006 :

La déclaration préalable doit être effectuée au moins deux mois avant la date du séjour. Le formulaire est téléchargeable sur le site : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa-12757-01.pdf>.

L'organisateur doit adresser au plus tard 8 jours avant le début du séjour une fiche complémentaire.

Ce deuxième formulaire est pré-rempli et envoyé par la DDJS à la suite de la déclaration initiale.

Notez encore que désormais, **tous les locaux hébergeant des mineurs doivent être obligatoirement déclarés au préfet** du département où ils sont implantés. Ils doivent disposer de lieux d'activité adaptés aux conditions climatiques et de chambres d'isolement pour les malades. Les lieux de restauration doivent être conformes aux règles d'hygiène.

Cette évolution du cadre réglementaire des séjours collectifs de mineurs n'est pas sans conséquence pour toutes nos instances et nos clubs qui organisent des actions de spéléologie ou de canyon pour des mineurs.

La Fédération française de spéléologie se doit d'accompagner l'ensemble de ses structures et clubs pour les aider dans leurs démarches de déclaration et d'organisation de stage.

Cette information y contribue, mais reste insuffisante si elle ne débouche pas sur des outils concrets.

D'autre part, afin de faire évoluer cette réglementation vers une souplesse accrue, nous vous demandons de nous faire part des difficultés que vous rencontrerez dans l'application de ces mesures. Ainsi, l'ensemble des fédérations sportives, réunies au sein du Comité national olympique et sportif français pourra engager une démarche collective.

Jean-Pierre HOLVOET
Le 26 décembre 2006

au mieux notre position pour concrétiser un mode de participation active à l'établissement d'une cartographie des risques liés à l'existence de cavités, conformément à la loi Bachelot.

L'exemple de l'Ariège démontre les limites de la méthodologie déployée par le BRGM qui capte des données parcellaires sans l'accord de leurs vendeurs. Pour ce département, 0,3% des cavités recensées ont été retenues par le BRGM comme pouvant présenter un risque, alors que, dans le même temps, la préfecture s'est inquiétée de voir paraître dans le grand public un millier de coordonnées de cavités, redoutant les dangers inhérents par cet appel à une fréquentation non maîtrisée des sites souterrains.

Le dossier de classement UNESCO sera aussi à l'ordre du jour de cette réunion.

5. Travaux de Lyon

Les travaux, dont le suivi a été réalisé par Joël Possich, sont terminés. Il reste à installer l'alarme. Le sous-sol abritera le stock « mort » de Spelunca en cours de transfert depuis Marseille. Le remplissage des compactus est coordonné par la CoDoc (Yves Pratter, Agnès Darnoux) avec les salariés de Lyon. La durée du transfert est estimée à une année.

Ces locaux seront inaugurés le 14 octobre lors de la réunion du Comité directeur. A cette occasion seront remises les médailles du MJSVA décernées, sur proposition de la fédération à Philippe Drouin, Rémy Limagne, Joëlle Locatelli et Joël Possich.

Delphine Molas adressera les invitations et Annick Menier organisera l'intendance de la soirée.

6. Commission Communication

Une réunion est à fixer pendant l'été pour définir la structure de la Commission, son fonctionnement et ses missions.

Le Bureau demande à la nouvelle commission de travailler en priorité sur une maquette du site fédéral à présenter au Comité directeur d'octobre.

7. Fonctionnement du Bureau

Rôles : depuis quelques mois, des difficultés de fonctionnement sont apparues. Les décisions prises peinent à être mises en application. Il appartient à chacun de respecter les délais fixés lors des réunions. De plus, chaque membre du Bureau doit se sentir concerné par tous les dossiers.

Trésorerie : le Bureau doit avoir chaque trimestre un état d'avancement du budget. Laurent Galmiche verra avec la Commission financière pour constituer un rapport trimestriel.

Le trésorier adjoint est en charge des budgets des manifestations nationales ou actions spécifiques.

Secrétariat : il faut accélérer la diffusion des comptes-rendus (rédaction plus rapide et relance des relecteurs).

Autres missions : suivi général des dossiers (difficultés d'obtenir les informations) transversaux et groupes de travail, relance et alerte en cas de non avancement d'un dossier, lettre de l'élu, pages Vie fédérale de Spelunca... Ces tâches sont à partager entre le titulaire et son adjoint.

Diffusion de l'information : Philippe Kernéis et Laurent Mangel étudieront cet été l'acquisition d'un logiciel de rédaction et de gestion de lettres informatiques.

Appel de cotisations : Delphine Molas pilote le dossier. Les suggestions d'améliorations sont à lui communiquer dans les quinze jours.

Président : direction du personnel, redistribution des informations reçues, élargissement de la diffusion des informations reçues par le Bureau vers le Comité directeur

Vice-président développement : organisation des réunions de Bureau délocalisées, relations avec les régions, interlocuteur pour l'organisation de l'Assemblée générale nationale

La deuxième vice-présidence fait défaut depuis le départ à l'étranger de Claude Moutet. Bernard Lips lui demandera de formaliser sa démission du Bureau.

Congés d'été : Compte tenu des absences notées ce jour, Delphine Molas assurera l'intérim de Bernard Lips du 28 juillet au 30 septembre.

Delphine Molas communiquera à Ruben Gomez (SSF) un tableau de permanence.

8. Secours des Fontailles

À Périgueux, l'Assemblée générale a voté le principe d'attaquer le service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault devant le tribunal administratif. Le Bureau regrette ce vote non préparé, proposé sans concertation avec la délégation juridique et le Comité directeur.

A ce jour, Bernard Tourte a contacté quatre avocats. Deux se sont déclarés intéressés : l'un indique qu'il faut attaquer la commune avant le 14 juillet suite à l'action entreprise par le CDS 34 en mars et pour parvenir à un règlement des frais de secours par le SDIS 34, l'autre a demandé un certain nombre de documents complémentaires avant de se prononcer sur la procédure à mener.

Le Bureau se prononcera sur la démarche à suivre une fois que les éléments demandés auront été rassemblés (réponse du deuxième avocat, l'orientation préférentiellement choisie par le CDS 34, l'avis du SSF National).

9. Calendrier fédéral 2007

Sous réserve de consultation du calendrier des manifestations nationales

Réunions du Bureau : 6, 7 janvier, 12, 13 mai, 23, 24 juin, 15, 16 septembre

Réunions du Comité directeur : 17 et 18 mars, 20 et 21 octobre

Assemblée générale : 27, 28 et 29 mai (Pentecôte)

Journées nationales de la spéléologie et du canyon : 6 et 7 octobre

10. Mémento du dirigeant

Bernard Lips communiquera au Bureau les propositions de mise à jour.

Laurent Galmiche et Annick Menier contacteront Alain Morenas pour rédiger un règlement intérieur de Spelunca librairie.

Claude Roche préparera un document sur la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention du BEES de spéléologie.

Laurent Galmiche rédigera un vade-mecum de l'organisateur de manifestation (formalités administratives, fiscales...).

11. Salariés

L'intégration d'Anne Adenis et le CDD de Cathy Rozier ont permis de retrouver un fonctionnement normal au siège.

Bernard Lips recevra des candidates pour un éventuel deuxième poste de stagiaire en alternance (bac pro). Il contactera Valérie Plichon pour avoir son soutien lors des entretiens avec les candidates.

Anne Adenis suivra une formation de tutrice de stage. Des renseignements seront pris auprès d'autres établissements (BTS) qui recherchaient des stages scolaires.

Congés : les ponts et RTT fixés pour 2007 seront communiqués aux salariés en septembre. Bernard Lips verra avec Monique Rouchon comment programmer ses congés restants d'ici la fin de l'année.

12. Vercors 2008

Le comité d'organisation s'est réuni à Lans en Vercors début juin 2006. L'organisation des différents thèmes et le planning général de cette manifestation prévue du 23 au 31 août 2008 ont été précisés.

Henri Lavictoire assure la trésorerie du groupe de travail et validera les dépenses afférentes dans le respect du budget voté. Il précise que les membres du groupe de travail « Vercors 2008 » sont invités à utiliser l'abandon de créances pour les frais de déplacement engagés.

Il y aura des dépenses anticipées en 2007, notamment pour la réservation des chapiteaux. Par ailleurs, une réunion importante est prévue en janvier 2007. Le calendrier des dépenses nécessitera de voter la ligne budgétaire « Vercors 2008 » pour l'année 2007 lors de la réunion du comité directeur d'octobre. Le groupe de travail doit présenter un projet de budget avant cette réunion.

Claude Roche va contacter les personnes en charge de l'Europe au MJSVA et au CNOSEF.

13. Congrès national 2007

Le Bureau prend acte de la volonté du club de La Châtelaine d'organiser le congrès national 2007 pendant le week-end de Pentecôte dans la région d'Arbois - Poligny - Salins-les-Bains (Jura).

Annick Menier et Henri Lavictoire vont étudier le budget. Le Bureau soumettra cette candidature au Comité directeur dès qu'un dossier complet sera parvenu à la FFS.

14. SYGIF – Système de gestion de l'information fédérale

Le Comité de pilotage s'est réuni le jeudi 22 juin à Paris. Trois groupes de travail ont été formés : budget / financement, rédaction appel d'offre/consultation (+ Henri Lavictoire), finalisation du cahier des charges. Le planning est le suivant :

- consultation lancée en juillet,
- dépouillement à partir d'octobre et proposition de vote aux grands électeurs entre le 15 et le 30 novembre si l'état du dossier le permet.

En cas d'appel d'offre et si le nombre de réponses est important, il faudrait un stagiaire pour effectuer une préselection des réponses ou pour libérer Laurent Mangel. Une alternative serait de faire appel à un assistant à la maîtrise d'ouvrage. Henri Lavictoire propose d'aider à analyser les réponses.

15. EPI – Équipements de protection individuelle

La FFS a envoyé ses remarques à l'AFNOR. Un compte-rendu de la réunion du 9 juin, où Marc Jouin représentait la FFS, sera diffusé prochainement.

16. Agenda 21

Philippe Kernéis suivra le dossier pour le Comité directeur avec Damien Delanghe.

17. Assurance

Philippe Kernéis rédigera un article pour la Lettre de l'Élu sur la responsabilité des dirigeants.

18. EFC

Le Bureau constate un retour à un fonctionnement fédéral « dépassionné » de la Commission.

Le Bureau souhaite que la première réunion de la CCI soit fixée à une autre date que le RIF (1er week-end de septembre dans les Hautes-Pyrénées). Claude Roche y participera ainsi qu'un représentant du Bureau.

NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE COMPTE-RENDU FINANCIER

Par arrêté en date du 11 octobre 2006 publié au journal officiel le 14 octobre, le Premier ministre fixe de nouvelles règles relatives aux comptes rendus financiers qui attestent de la conformité des dépenses à l'objet d'une subvention. Ce texte abroge l'arrêté du 24 mai 2005 en ajoutant de nouvelles contraintes. Ces nouvelles règles entreront en vigueur le 1er janvier 2007.

Ce qui ne change pas :

- le compte rendu financier est constitué d'un tableau des charges et produits issu du compte de résultat de l'organisme et fait apparaître en euros et en pourcentage les écarts entre le budget prévisionnel de l'action et le réalisé ;

- les charges et produits comprennent les dépenses et recettes directement liées à l'action mais aussi les engagements à réaliser, les ressources non utilisées d'opérations antérieures et une part des frais de fonctionnement généraux de l'organisme ;

- les contributions volontaires en nature doivent être évaluées.

Ce qui change :

- le compte rendu financier est accompagné de 2 annexes, la première commentant les écarts entre le prévisionnel et le réalisé de l'action et les clés de répartition des charges communes, la seconde décrivant l'action réalisée et évaluant le résultat de l'action par rapport aux objectifs ;

- les informations contenues dans le compte rendu financier, établies sur la base des documents comptables de l'organisme, sont attestées par le président ;

- le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le dossier de demande de subvention type a été actualisé en conséquence. Il est téléchargeable ici :

<http://www.service-public.fr/formulaires/pdf/12156v02.pdf>

Laurent Galmiche

RENCONTRE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE MEDD-FFS DU 7 JUILLET 2006

projet de relevé de conclusions

Présents :

MEDD/DNP : M. C. BARTHOD et Mme P. VAQUETTE ;
MEDD/SDSP : Mmes C. BERGEAL et C. GRIMAUD ; M. P. DEMERON ;
MEDD/DPPR : M. P. SIMON ;

MJSVA : Mme C. COL-PRADIER ;

FFS : MM. B. LIPS, C. TSCHERTER et C. ROCHE

CGPC : M. B. CREUCHET

Excusés : ANECAT pour la partie dossier UNESCO

I – Dossier UNESCO

1) La Sous-direction des sites et des paysages (SDSP) réaffirmera par écrit, notamment à l'attention des préfets et des DIREN concernés, la volonté de transparence et de concertation qui anime les services de l'Etat dans la mise en place des mesures de protection accompagnant le dossier présenté à l'UNESCO. Elle invitera la FFS à désigner un cadre technique pour se joindre à la visite des experts désignés par l'UNESCO. Au delà du projet UNESCO, la FFS souhaite être reconnue par l'Etat, comme partenaire privilégié, pour toutes mesures officielles liées à la protection du milieu souterrain.

2) La FFS réaffirme son plein soutien au dossier présenté par la France et contribuera à son bon aboutissement, notamment lors du dialogue avec les experts de l'UNESCO, dès lors qu'il est clairement précisé par le MEDD qu'elle ne peut être en situation de cautionner complètement des choix faits par le MEDD sans concertation préalable avec la FFS.



II – Comité national du patrimoine souterrain

1) Bien qu'initié dans la logique du dossier présenté par la France à l'UNESCO, ce comité (qui devrait être mis en place d'ici la fin de l'année) a vocation à être une enceinte plus large de concertation et de consultation pour les acteurs du patrimoine souterrain. La FFS adressera à la Direction de la nature et des paysages (DNP) des propositions d'experts dans différents secteurs, susceptibles d'être, le cas échéant, désignés comme personnalités qualifiées dans ce comité, au côté des représentants d'institutions (dont la FFS) énumérés dans le dossier transmis à l'UNESCO.

2) La FFS souhaite que ce comité soit en outre une enceinte de concertation sur quelques dossiers sensibles, comme les masses d'eau en milieu karstique (compétence Direction de l'eau), les rebouchages de cavités (compétence Direction de la prévention de la pollution et des risques DPPR), la création de partenariat pour la protection et la promotion du patrimoine souterrain, l'accès à l'information sur le patrimoine souterrain,

3) La DPPR réfléchira à ses attentes vis à vis de ce comité. La Sous-direction des espaces naturels (SDEN) informe la FFS que les réflexions en cours avec le Muséum national d'histoire naturelle, en matière d'inventaire géologique, ne concernent que le géologique superficiel, mais qu'il serait nécessaire de voir préciser les analyses et attentes de la FFS vis à vis des inventaires prévus par la loi BARNIER, portant sur les éléments remarquables, et raisonnant d'une part en terme de représentativité ou d'exceptionnalité (sans se limiter au seul aspect des concrétions), d'autre part en terme de sites menacés.

III- BD Cavités

Après un échange d'informations et d'argumentaires montrant le peu de progrès concrets dans l'émergence d'une approche partagée depuis la réunion précédente, il est décidé que :

1) la DPPR communiquera à la FFS le texte de la lettre de commande de Mme VOYNET au directeur général du BRGM pour mettre en place une BD-Cavités ;

2) l'expérimentation Alpes maritimes est abandonnée ;

3) la DPPR conviera l'ensemble des opérateurs (BRGM, INERIS, service Restauration des terrains en montagne RTM, FFS, ...) du recensement des cavités souterraines à risque à une réunion de réflexion sur les problèmes identifiés par chacun pour définir le concept de cavité à risque lors de ses travaux. Seront alors examinées les données quantitatives et qualitatives identifiées par les différents opérateurs comme nécessaires pour trier les cavités et retenir les informations à intégrer dans la BD-cavités (notions de méthodologie partagée et de filtres).

4) lors de cette réunion, la FFS confirmera son accord pour que tous les opérateurs invités par la DPPR puissent avoir librement accès au centre national de documentation spéléologique qu'elle anime, ainsi qu'aux cédéroms du bulletin bibliographique international édité par la Suisse depuis les années 1986-87 et qui permet de retrouver les cavités par commune. Ils auront également accès aux premières données du système SYGIF subventionné par le ministère chargé des sports.

UN NOUVEAU CADRE A LYON

Depuis le 6 décembre 2006, un poste de cadre technique à mission nationale, intégré à la direction technique, a été créé au sein de la FFS pour une durée de deux ans, grâce à un dispositif d'aide à l'emploi du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Implanté au siège fédéral, il est occupé par Pierre Bernard LAUSSAC moniteur fédéral et titulaire du BEES spéléo.

Ses missions porteront principalement sur :

1- La conception de documents d'aide à la gestion des clubs (administratif, pédagogiques, techniques...).

2- La mise en œuvre de formations de bénévoles dans les domaines technique et administratif.

3- Le suivi des actions des clubs et comités.

4- Un soutien technique aux commissions fédérales en charge de la formation dans leurs actions et leur fonctionnement.

5- Des actions en lien avec les missions de la direction technique nationale.

Ces différentes missions ont pour but de répondre aux besoins des instances fédérales locales, principalement les clubs mais aussi les CDS et CSR en facilitant le contact régulier avec la fédération, mais aussi de créer des outils destinés à aider les dirigeants dans leur gestion quotidienne.

N'hésitez pas à le contacter pour toutes les interrogations de votre part soit par téléphone au 04 72 56 35 73,

soit par e-mail à pierre-bernard.laussac@ffspeleo.fr.

Suite aux commentaires des vérificateurs aux comptes, Laurent Galmiche procédera à un contrôle des coûts des déplacements sur les stages et sollicitera au besoin Jean-Pierre Martin afin d'étudier l'intégration des spécificités de l'activité dans les budgets de stage.

Bernard Lips signera la convention pour le Manuel technique dans la semaine. Philippe Kernéis regardera comment assurer les stocks en dépôt au siège (2 x 15 000 euros).

19.CREI

La CREI a été alertée par les spéléologues hongrois sur un projet de perception de droits d'entrée dans les cavités. La question du libre accès aux cavités est un enjeu majeur qui doit être défendu par la FSUE dans toute l'Europe.

Le Bureau demandera à Olivier Vidal de saisir la FSUE. Bernard Lips en informera la fédération hongroise par courrier.

Par contre une lettre de la FFS au ministère hongrois pourrait à juste titre être considérée comme de l'ingérence et serait probablement contre-productive.

20.Ministère de l'Intérieur

A l'occasion d'un audit de la Cour des comptes, la fédération a reçu plusieurs demandes différemment formulées et adressées séparément au siège et au SSF. Il est nécessaire que tous les échanges avec nos partenaires passent par le siège, tant en envoi qu'en réception. Henri Lavictoire verra avec Éric Zipper comment organiser ce fonctionnement à moyen terme.

21.Courrier et pétition d'un fédéré du 06

Bernard Lips interrogera le CDS 06 sur les questions soulevées. Le Bureau fera ensuite des réponses officielles aux différents interlocuteurs concernés.

22.Région Midi-Pyrénées

La région n'a toujours pas reversé la totalité de la part fédérale des coupons initiation. Laurent Galmiche préparera un courrier de rappel.

23.EDS

En réponse aux questions posées dans le compte-rendu de la réunion, le Bureau décide que :

-il n'existe pas de « label EDS ». Une EDS existe... ou n'existe pas dans un département

-Le système d'aide doit être revu. L'attribution triennale non renouvelable de subvention devrait être remplacé par une subvention annuelle calculée en fonction de l'activité de l'EDS. Le délégué EDS (Bernard Abdilla) avec la Direction technique sera en charge de valider chaque année la conformité du fonctionnement des EDS. Une convention annuelle sera signée annuellement avec chaque EDS (sans tacite reconduction).

Claude Roche préparera un nouveau texte précisant le fonctionnement et la gestion des aides aux EDS pour le Comité directeur d'octobre.

24.Trésorerie

Nous sommes dans l'attente de versements de subventions en retard. Certaines échéances proches pourraient nous amener à vendre temporairement des parts sociales.

25.Spelunca

Le prochain numéro sera composé pour l'essentiel de la deuxième partie de l'article sur Madagascar et d'un hommage à Jean-Claude Frachon.

Benoît Decreuse, contacté par téléphone, se déclare prêt à rédiger l'éditorial consacré à J-C. Frachon.

Delphine Molas insistera auprès des commissions SSF et EFPS pour que les articles qu'elles ont collectés trouvent place dans cet hommage national.

Les pages de Vie fédérale subissent un traitement anormal : police de caractères plus petite, photographies réduites à la limite de la lisibilité. Le sommaire de la revue ne détaille pas les articles de ces pages. Une réflexion est à mener par la Commission publications sur ces points.

26.JNS

Au cours des quatre éditions précédentes, les JNS sont devenues la manifestation de communication fédérale principale à destination du grand public. Des manifestations, chaque année plus nombreuses, nous permettront d'être de plus en plus reconnus.

Le site Internet est mis à jour et les documents de promotion (affiches, programmes, dossiers de presse) ont été distribués lors du congrès national de Périgueux.

Delphine Molas
Secrétaire Général

BRGM : LE POINT SUR LE DOSSIER

La genèse du dossier

Dés l'année 2000, le Ministère de l'écologie et de l'aménagement du territoire de l'époque décide, dans un souci de prévention des risques naturels, de procéder à un recensement et à une évaluation des risques.

Le but du Ministère de l'environnement est louable et a priori clair : il s'agit de gérer les risques liés aux effondrements et aux évolutions des galeries souterraines.

Tout naturellement, le ministère fait appel au BRGM pour réaliser le recueil et l'analyse de données, la gestion et la diffusion des quatre bases de données nationales relatives aux aléas géologiques.

Ceci induit l'inventaire des galeries artificielles : mines, marnières, autres souterrains... Ceci reste logique et cohérent.

Mais le ministère fait également appel au BRGM pour faire l'inventaire des cavités naturelles oubliant bien entendu de consulter les connaisseurs de ce milieu que sont les spéléos.

Ceux-ci ne sont au courant du projet de création d'une base de données de cavités que lorsqu'ils sont mis en demeure par les maires (eux-mêmes contactés par le BRGM) de livrer les informations sur les cavités.

Désireux de faire connaître leurs actions et de jouer un rôle dans la gestion locale des régions karstiques, un certain nombre de CDS et de spéléos répondent positivement à ces demandes. La politique fédérale reste discrète pour ne pas dire floue, tiraillée entre une crainte confuse vis-à-vis de ce projet que nous pressentons « mal ficelé » et l'espoir de voir reconnaître notre travail. Au fil des mois et des informations, les craintes prennent malheureusement rapidement le pas sur l'espoir.

Les méthodes utilisées par le BRGM sont pour le moins cavalières. Dans les départements ayant joué le jeu, il apparaît rapidement que le but est de placer le BRGM en interlocuteur unique. Les spéléos n'existent que pour fournir des données et, sur le site du BRGM, l'auteur des données est... le technicien chargé de la saisie. Il s'agit d'un mépris total du travail et de la connaissance des spéléologues.

Surtout la constitution de la base de données «BD cavités» ne répond absolument pas au but annoncé par le ministère (gestion des risques liés aux effondrements).

La quasi totalité des cavités naturelles sont stables à une échelle humaine et ne présentent pas ce type de risque. Lorsque celui-ci existe, il est très rarement positionné à l'entrée de la cavité mais plus fréquemment au sommet d'une cheminée ou au plafond d'une salle proche de la surface.

Enfin, une très longue expérience montre que les effondrements observés sont dus à l'ouverture par débouillage de puits ou vides parfaitement inconnus avant leur évolution catastrophique.

La BD cavités, soi-disant un inventaire exhaustif des entrées de cavités, donne donc une masse d'informations parfaitement inutiles et surtout ne permet pas de discerner les informations pertinentes pour gérer ce risque. Inversement, elle va contribuer à donner aux maires et aux responsables locaux une fausse impression de sécurité. La constitution de cette base de données représente par ailleurs un pillage des données accumulées par les spéléos depuis plus d'un siècle.

Le temps des négociations

Le bureau fédéral avec la commission environnement et la commission scientifique a tenté, lors de plusieurs réunions avec des responsables du BRGM et du Ministère de l'environnement, d'expliquer les évidences ci-dessus. D'autres discussions ont eu lieu dans les Alpes Maritimes sous l'égide du CDS 06 pour définir une stratégie réaliste de gestion des risques liés aux effondrements souterrains.

La proposition consistait à établir des « cartes de risque » à partir d'informations utiles telles que la densité des entrées connues et d'inciter, en fonction de cette carte, les responsables locaux à la vigilance lors de l'ouverture ou de la détection spontanées de la moindre fissure consécutive ou non à des travaux de chantiers.

Ces discussions ont échoué et sont, à ce jour, suspendues à l'initiative du BRGM.

Cet organisme continue à mettre en place la BD cavités en-dehors et même contre le milieu spéléo, récupérant les inventaires publiés pour en recopier les listes ou se faisant remettre les inventaires informatisés par des spéléologues en conflit avec la fédération.

Bien entendu, aucun contrôle des coordonnées publiées n'est effectué et les erreurs sont nombreuses.

Le BRGM et la FFS auraient pu établir, sur ce dossier, un partenaire naturel et positif nous aidant à faire reconnaître notre travail. A ce jour, le BRGM ignore les spéléologues et, au fil des mois, les spéléologues de nombreux départements finissent par assimiler le BRGM à une structure « pileuse » de nos données.

La situation est absurde, contre-productive et probablement source de conflits pour l'avenir.

En attente d'une évolution

* A ce jour, nous n'avons que peu de moyens d'empêcher le BRGM de poursuivre son projet inutile. Nous serons cependant particulièrement attentifs à tout problème de non-respect de la propriété intellectuelle.

* Nous continuons à marteler le message auprès du Ministère de l'écologie et du développement durable et auprès des autres pouvoirs publics pour affirmer notre statut de « connaisseurs du monde souterrain ». Le message finira bien par passer.

* Parallèlement le développement de nos propres outils de connaissance du milieu souterrain et de gestion des risques liés à ce domaine doit devenir une priorité. La collaboration menée avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative dans le cadre du Recensement des équipements sportifs a permis une première réflexion qui se poursuivra dans le cadre du projet SYGIF.

* Enfin il reste primordial de continuer à signaler aux maires et aux responsables locaux tous risques ponctuels que nous pouvons détecter lors de nos explorations ou de nos visites. Les spéléologues n'ont pas attendu la sortie de la loi du 30 juillet 2003, relatif aux risques d'effondrement, pour jouer leur rôle d'acteur de la société.

LE BRGM ET LA DIRECTIVE INSPIRE

Le Conseil de l'union européenne a adopté en janvier 2006 la directive INSPIRE, qui vise à libéraliser (lisez « commercialiser ») les droits sur les données géographiques collectées par les états et leurs administrations. Depuis un combat d'amendements oppose le parlement, le conseil et la commission européenne sur ce texte (le parlement étant, classiquement, plutôt favorable à l'accès gratuit pour le public, voir les textes et les commentaires sur : <http://publicgeodata.org>).

La France, en avance sur ce thème, met en place le Géoportail, (www.geoportail.fr), dont le catalogue et moteur de recherche Géocatalogue (www.geocatalogue.fr) est produit par le BRGM. Il y a évidemment un énorme saut qualitatif (et quantitatif) entre la vieille BD cavités, dans laquelle il était fort difficile de retrouver ses informations, et les technologies utilisées aujourd'hui dans les bases de données, les SIG et les serveurs internet du Géoportail. L'un des enjeux fondamentaux étant d'offrir une structure ou toutes ces infos pourront être stockées, fouillées, et exploitées de manière entièrement compatible (tiens, ça me rappelle notre Sygif !). Par ailleurs, si les informations mises à disposition du public à travers le géoportail « resteront propriétaires de leur producteur ». Si les cartes de base semblent devoir rester gratuites, il semble clair que beaucoup seront du domaine commercial.

Espoir quand même, on lit sur la page du Géocatalogue :

Le géocatalogue sera mis en ligne en octobre 2006 et progressivement les producteurs de données viendront y référencer les informations qu'ils souhaitent mettre à disposition de l'utilisateur. Ils resteront propriétaires de leurs données et garants de leur exactitude et de leur mise à jour. Fin 2006, ce sont quelque 1000 références qui seront disponibles. Le BRGM assure la maîtrise d'œuvre du Géocatalogue avec le souci d'établir des partenariats durables avec chacun des producteurs de données, notamment avec les collectivités.

Alors question :

Pourquoi ces beaux principes ne seraient-ils pas appliqués par le BRGM pour le cas de nos données spéléo ?

Eric Madelaine.

LES PROPOSITIONS DU CDS06

A l'issue de plusieurs rencontres avec le BRGM, nous avons établi les propositions suivantes, destinées d'une part à fournir une information de meilleure qualité vis-à-vis de l'estimation des risques d'effondrement des cavités naturelles, garantir un contrôle de la qualité des données directement dans les structures spéléos locales et permettre leur mise à jour régulière, d'autre part de préserver et de renforcer les réseaux de dialogue et de partenariat entre les experts du milieu souterrain que nous sommes et les « utilisateurs », propriétaires, maires, administrations :

- La mise à disposition directe par les structures départementales de données plus riches et plus pertinentes que celles prévues dans la BDcavité, avec mises à jour régulières, dans le cadre d'une convention entre la FFS et le BRGM.

- Une indication des « indices de risques » sous forme de spécification des zones karstiques denses, déterminées par des enveloppes (nuages) incluant les grands réseaux et les secteurs d'entrées ou de failles denses, s'appuyant sur les données issues du recensement des espaces de pratique de la spéléologie collectées par la FFS en partenariat avec le MJSVA.

- Ces cartes pourront selon les accords départementaux être établies directement par les CDS lorsqu'ils disposent des outils nécessaires, ou bien par le BRGM à partir de données brutes fournies par les spéléologues.

- La mise en place de mesures favorisant l'appel aux spéléologues lors de la découverte de nouvelles cavités (en particulier à l'occasion de chantiers), permettant par exploration directe d'en estimer le risque.

Eric Madelaine



Extrait art 156 de la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité :

« Les communes ou leurs regroupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteintes aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence ; en informe le maire, qui communique, sans délai, au représentant de l'Etat dans le département et au président du Conseil général les éléments dont il dispose à ce sujet. La diffusion d'informations manifestement erronées, mensongères ou résultant d'une intention dolosive relatives à l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière est punie d'une amende de 30 000 Euros.

Le représentant de l'état dans le département publie et met à jour, selon les modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, la liste des communes pour lesquelles il a été informé par le maire de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière et celles où il existe une présomption réelle et sérieuse de l'existence d'une telle cavité. »

REÇUS FISCAUX, COMMENT PROCÉDER ?

Si la loi sur le sport du 6 juillet 2000 a ouvert la possibilité de comptabiliser comme des dons les frais engagés par des bénévoles dans le cadre de leur vie associative et pour lesquels ils ne demandent pas le remboursement, si des instructions fiscales ont rapidement précisé les barèmes de prise en compte des déplacements, plusieurs instructions fiscales ont précisé les modalités d'application et de gestion de ces dons.

1. Qu'est-ce qu'un don ?

Depuis la loi n°87-571 du 23 juillet 1987, toutes les associations déclarées peuvent recevoir librement des dons manuels de la part de leurs membres ou de tiers, un don manuel étant une petite somme en argent liquide remise de la main à la main (la jurisprudence a admis qu'un chèque bancaire ou un virement de faible montant entraînent dans cette catégorie).

Un don est par définition libre (on ne peut obliger quelqu'un à faire un don), définitif (le donateur ne peut revenir sur sa décision) et sans contrepartie (si l'association remet un cadeau à ses donateurs, ce cadeau ne peut avoir qu'une valeur symbolique (moins de 25 % de la valeur du don et au plus 30 €).

En plus du don en argent, la loi du 6 juillet 2000 permet de comptabiliser en don :

- les dons en nature (la valeur du don étant la valeur du bien sur le marché) ;
- les abandons de revenus (la valeur du don étant la valeur du revenu normalement perçu) ;
- les abandons de frais (la valeur du don étant la valeur du remboursement de frais).

Plusieurs exemples :

- un membre d'une association donne à une association son vieux ordinateur : la valeur du don est la valeur de la machine sur le marché de l'occasion ;
- un ancien membre d'une association prête un local à une association : la valeur du don est le loyer du local au prix du marché ;
- le président d'une association ne demande pas le remboursement de ses frais de téléphone et de courrier : la valeur du don est la valeur des communications téléphoniques et d'affranchissement.

Les dons ainsi consentis ouvrent droit à réduction d'impôts à condition de respecter un minimum de règles :

- l'association doit avoir une gestion non lucrative et désintéressée ;
- elle doit respecter des règles minimales en matière de comptabilisation des frais et des dons et de gestion des reçus fiscaux.

2. Comment procéder ?

- Un bénévole de l'association engage une dépense pour le compte de celle-ci ; il établit, pour cette dépense, une note de frais suivant les procédures propres à l'association et indique sur cette note de frais qu'il fait don de tout ou partie de ces

Conclusion

Les réflexions entendues lors des réunions au ministère sont souvent caricaturales et traduisent une méconnaissance profonde du milieu souterrain naturel et du travail effectué à longueur d'années par les spéléologues.

Par contre, le résultat de ce travail est de plus en plus recherché !

Il nous faut poursuivre nos efforts de communication pour défendre nos valeurs, pour défendre le milieu souterrain et pour faire reconnaître nos actions.

Mais voilà, encore des efforts considérables demandés aux bénévoles ! Pourrions-nous espérer un effort équivalent des structures avec qui nous sommes en discussion ?

Bernard Lips
Président de la FFS

RÉUNION DE BUREAU

16 ET 17 SEPTEMBRE 2006 - NAVACELLES (HÉRAULT)

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Présents : Laurent Galmiche, Philippe Kernéis, Annick Menier, Delphine Molas, Claude Roche, Bernard Tourte

Excusé : Bernard Lips - **Démissionnaires :** Henri Lavictoire, Claude Moutret

La réunion s'est tenue à l'occasion du Rassemblement caussenard organisé par le comité départemental de spéléologie de l'Hérault à la Baume Auriol.

1. Système de gestion de l'information fédérale

Le calendrier initial va être décalé. La plaquette de recherche de parrainage est rédigée, il reste à faire composition et tirage. Suite aux échanges avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui a fait un retour d'expérience sur leur propre appel d'offre, le cahier des charges doit être modifié.

Appel d'offre : le mode de publication initialement envisagé par le support de journaux nationaux est abandonné car jugé trop coûteux. En plus des sites internet spécialisés, le Bureau donne son accord pour une annonce à paraître dans le Progrès de Lyon, mais surseoit à la parution dans une revue informatique.

2. Nouvelle organisation des diplômes d'état

Les documents cadres réorganisant les diplômes Jeunesse et sports afin de les mettre en conformité avec la classification des diplômes européens (diplômes de V à I), ont été approuvés par les différentes instances techniques du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA). Il reste à promulguer les arrêtés pour que cette nouvelle organisation se mette en place. Le BEES 1 est classé au niveau 4, le BEES 2 au niveau 2 et prend l'appellation de : Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES).

Concernant la spéléologie, le BEES 1 spéléologie devrait être requalifié en niveau 3 étant donné ses spécificités. Par ailleurs, devant le retard pris dans la création du BEES 2 spéléo, le Ministère avait indiqué que la spéléologie serait une des premières disciplines à disposer d'un diplôme de niveau 2. Une première réunion regroupant la Direction technique et les responsables formation des CREPS destinée à préparer le contenu du DES spéléologie a eu lieu cette semaine au CREPS de Vallon Pont d'Arc à laquelle le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC) n'a pu participer.

La prochaine réunion d'harmonisation, qui se tiendra le 29 septembre à l'issue de l'examen final du BEES 1, devrait permettre de finaliser un texte définissant ce nouveau diplôme de niveau 2. Des allers retours auront ensuite lieu au sein de la commission d'harmonisation, et une présentation sera faite au Comité directeur d'octobre. L'objectif est de soumettre le projet à la commission ministérielle de novembre prochain.

Les futurs titulaires de ce diplôme de niveau 2 auront accès au professorat de sport, et de là aux postes de conseiller technique sportif.

Centres de formation : Les établissements de formation au BEES 1 spéléologie changent de direction cette année : il s'agit de Chalain (Franche Comté) et Voiron (Rhône Alpes) dont dépend Vallon Pont d'Arc. Il y a peu de candidats à cette formation pour 2007, et il semble probable qu'un seul centre continue à la dispenser. Claude Roche maintient des contacts suivis avec les deux établissements.

La semaine suivant cette réunion de Bureau, lors de l'examen final du BEES 1 spéléologie, le nouveau directeur de Chalain a annoncé la fermeture immédiate de la formation spéléologie dans son CREPS.

3. Écoles départementales de spéléologie

Suite à la réunion spécifique organisée en mars dernier, et aux échanges intervenus depuis, Bernard Abdilla et Claude Roche proposeront un texte au vote du Comité directeur d'octobre. Il s'agit de mieux définir le fonctionnement et les missions des Écoles départementales de spéléologie (EDS), ainsi que les aides fédérales qui pourront leur être attribuées.

Par ailleurs, il est constaté un manque de suivi administratif qui doit être amélioré. Le Bureau envisage de confier cette tâche à un salarié du siège, en collaboration avec Claude Roche et Bernard Abdilla, délégué EDS.

4. Label FFS

L'organisation transitoire définie pour 2006 n'a pas fonctionné. Les demandes reçues n'ont pas été satisfaites. Il est impératif d'être opérationnel pour 2007. Il faut pour cela une gestion efficace et une commission professionnelle qui se saisisse du dossier et de ses enjeux.

Le Bureau décide de confier la gestion administrative à un salarié du siège. Dans l'attente d'un responsable pour la Commission professionnelle, Claude Roche sera le référent fédéral pour le salarié, en contact avec l'EFS et l'EFC.

Le dossier d'inscription est prêt. Il reste à finaliser les supports de communication : affichage du logo « label FFS », cartes à distribuer aux clients. Jean-Jacques Bondoux sera contacté pour finaliser le contenu de la carte.

5. Partenariats

Le Comité national olympique et sportif français a négocié un partenariat avec Air France dont les fédérations peuvent bénéficier sous certaines conditions relativement contraignantes. Les réductions consenties pourraient être de 20 à 60% selon les destinations. Il sera demandé à la Commission financière d'étudier les économies sur les déplacements aériens que permettrait la mise en place de cette organisation.

Il est urgent de finaliser avec Béal la reconduction du partenariat EFS (et SSF ?). Annick Menier s'en chargera pour fin septembre.

Une recherche de partenaires sera effectuée par Annick Menier d'ici la fin du mois de novembre pour la publication du calendrier des stages.

6. Équipements de protection individuelle

La prochaine réunion du groupe AFNOR, chargé de définir les règles de mise à disposition des EPI contre les chutes de hauteur dans le cadre d'activités sportives et de loisir, se tiendra le 21 septembre au siège de la FFS. Michel Baille, délégué AFNOR, ne pourra pas être présent, Marc Jouin et Gérard Cazes y représenteront la FFS.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) aurait demandé au MJSVA que les dispositions dérogatoires au Code du travail mises en place pour les loisirs (décret n° 2004-249 du 19 mars 2004) soient abrogées et que le système général s'applique de nouveau. Cette information sera évoquée lors de la réunion.

Longes : La DGCCRF a demandé qu'une norme soit produite sur cet équipement. L'objet serait d'imposer l'utilisation de longes manufacturées. Le 29 septembre, le représentant du MJSVA participera à une réunion sur ce sujet avec comme technicien support un ancien Directeur technique national de la Fédération française de la montagne et de l'escalade. La FFS produira pour cette réunion un texte présentant les résultats de tests faits au laboratoire de l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme qui mettent en évidence la supériorité des longes découpées dans des cordes dynamiques sur les longes manufacturées (réglage en fonction de la morphologie de l'utilisateur, force maximale d'interception plus faible).

7. Evolution du nombre de fédérés

Le nombre de licenciés fait partie des indicateurs examinés par le MJSVA lors de la négociation du contrat d'objectifs qui définit les subventions accordées. Ce nombre est encore en baisse en 2006 : 7.358 fédérés contre 7.421 en 2005.

Il est nécessaire d'informer tous les clubs, CDS et CSR de ces enjeux. Bernard Tourte enverra par courriel au Comité directeur un projet d'argumentaire à joindre à l'appel de cotisation. Le Comité directeur aura à statuer sur la suite à donner aux EGS sur ce point.

8. Stages ouverts aux non fédérés

Claude Roche attire l'attention du Bureau sur l'intérêt à fédérer tous les participants aux stages. Il importe également d'agir dans la conformité avec les législations existantes.

Une réflexion sera ouverte en Comité directeur. Un premier état des lieux sera demandé aux commissions (nombre de personnes concernées chaque année par les stages découverte).

9. Siège

Extincteurs : lors de la visite annuelle organisée par notre prestataire actuel, une proposition nous a été faite pour un contrat d'entretien de 61 €/mois. Il y a aujourd'hui 18 extincteurs au siège : 1 est à changer, 5 sont à recharger, et 2 supplémentaires à acheter. Ce nombre paraît très important : Philippe Kernéis demande une autre étude afin que le bureau puisse prendre une décision argumentée. La vérification, les recharges et remplacement des extincteurs n'auront lieu qu'après décision du bureau.

Téléphone/réseau : la mise au clair du câblage informatique a fait l'objet d'un devis d'environ 2.000 €. La même société propose d'intervenir sur le standard et l'installation téléphonique (2.000 €). Le Bureau décide de passer commande de ces travaux.

Alarme : Laurent Galmiche informera les salariés du démarrage effectif de la phase de test. Un retour d'expérience sera fait après un mois, puis une procédure de fonctionnement sera rédigée.

10. Salariés

Catherine Rosier, recrutée pour un CDD de février à août, a été embauchée en CDI pour 28 heures par semaine. Elle sera en congé maladie au mois d'octobre. Sa fiche de poste sera rédigée début 2007.

D'ici là, Catherine travaillera sur l'inventaire de la bibliothèque et sur la mise en ligne du catalogue de Spelunca librairie. Delphine Molas contactera Yves Pratter en vue de donner les compléments de formation nécessaires. Dans un premier temps, il sera possible de commander en ligne, avec impression du bon, mais sans paiement en ligne.

Claude Roche lui présentera les missions label FFS et EDS.

Georges Mercier est en arrêt maladie pour deux mois. Le contrôle des factures et notes de frais, la préparation et l'envoi des règlements et des factures seront confiés à un CDD ou un intérimaire à temps partiel. L'expert comptable prendra en charge les bulletins de salaire et déclarations sociales.



frais à l'association (à noter que pour les déplacements, le barème à prendre en compte est un barème spécifique fixé annuellement par les services fiscaux et réévalué tous les ans en fonction de l'inflation, ce barème était, pour 2005, à 0,279 € / km pour les véhicules automobiles de toute puissance et tous carburants et 0,107 €/km pour les 2 roues (instruction fiscale 5B-3-06) ;

- Ces frais sont enregistrés en recette et dépense dans la comptabilité de l'association (par exemple, frais de déplacement pour la dépense, don ou abandon de frais pour la recette) ;

- suivant les règles de fonctionnement de l'association, le trésorier, le président ou une personne habilitée établit un reçu fiscal par don ou un reçu fiscal annuel ;

- ce reçu doit obligatoirement être conforme au modèle Cerfa 11580*02 (instruction fiscale 5B-1-04) et doit comporter les mentions suivantes :

- numéro d'ordre du reçu

- dénomination, adresse et objet de l'association bénéficiaire du don

- nom, adresse complète du donateur

- montant du don en lettres et en chiffres (pour les reçus établis par informatique, la somme en chiffre est suffisante si elle est entourée d'astérisques)

- date et mode de versement (pour les abandons de frais : " frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement ", pour les abandons de revenus : " abandon de revenus ou de produits ") (si un seul reçu est émis annuellement, la date de paiement peut être remplacée par la formule " Cumul 200X ")

- date d'émission du reçu et signature autorisée

- le reçu est édité en deux exemplaires dont un est conservé dans les pièces comptables de l'association (le reçu peut être transmis au donateur par internet, dans ce cas, le donateur ne doit pouvoir qu'imprimer le reçu et en aucun cas le modifier)

- en cas de perte du reçu par le donateur, l'association ne peut émettre qu'un duplicata de reçu fiscal (la mention " duplicata " doit figurer sur le nouveau reçu qui est délivré).

3. La réduction d'impôts

Les dons aux œuvres d'intérêt général ouvrent droit à réduction d'impôt de 66 % du montant des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable (avec report sur 5 ans en cas de dépassement de ce plafond) (instruction fiscale 5B-25-05).

A noter : les dons doivent être comptabilisés sur la déclaration de revenu de l'année du don (un don fait le 31 décembre 2006 est comptabilisé sur la déclaration de revenus 2006, quelque soit la date du reçu...)

4. Et les cotisations ?

L'instruction fiscale 5B-17-99 prévoit qu'ouvrent droit à réduction d'impôt les sommes versées au titre de don ou cotisation " à condition que le versement soit consenti à titre gratuit, sans contrepartie directe ou indirecte au profit du donateur ", le prêt de matériel, l'accès à un équipement constituant une contrepartie.

L'administration est particulièrement attentive à la contrepartie accordée contre paiement d'une cotisation et il est aujourd'hui impossible de faire une réponse générale.

La lecture de l'instruction fiscale 5B-27-05 qui interdit aux associations d'élèves et d'anciens élèves d'émettre des reçus fiscaux est particulièrement instructive sur ce point : la publication d'annuaire et de revue, l'accès à des salles de langues ou l'organisation à tarif préférentiel de voyage ou spectacle est considérée comme une contrepartie (par ailleurs, ces associations ne sont pas des œuvres d'intérêt général au sens fiscal du terme et ne rentrent pas dans le cadre défini par les articles 200 et 238 bis du code général des impôts).

5. Les CDS, les CSR, les clubs peuvent-ils bénéficier de ces dispositions ?

" (...) Les dons et versements effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu (...) "(Article I200 du Code général des impôts).

Pour l'administration fiscale, une œuvre ou un organisme d'intérêt général a une activité qui n'est pas lucrative, sa gestion est désintéressée et son fonctionnement ne profite pas à un cercle restreint de personnes (documentation de base (DB) 5 B-3311 n° 14). La non lucrativité et la gestion désintéressée de l'association sont appréciées au regard des instructions fiscales du 15 septembre 1998 (instruction fiscale 4 H-5-98) et 16 février 1999 (instruction fiscale 4 H-1-99). En pratique, les statuts de l'association donnent les clés qui permettent d'apprécier si l'association est ou non une œuvre d'intérêt général. Les CDS, les CSR comme les clubs agréés Jeunesse et sport (cas de toutes les associations bénéficiant du CNDS) sont des œuvres d'intérêt général.

POINT SUR LA LOI DE MODERNISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE : L'AGRÈMENT DE SÉCURITÉ CIVILE.

Le décret est paru le 27 février 2006, la circulaire de mise en place a vu le jour le 16 mai 2006. Cette circulaire précise les modalités pratiques de procédure de demande d'agrément de sécurité civile, auxquelles doivent répondre les associations qui désirent obtenir l'autorisation de participer aux missions de sécurité civile dans les limites définies par la loi du 13 août 2004. Cet agrément vise à certifier les qualifications et les compétences d'une association pour garantir la sécurité de ses intervenants et l'efficacité de ses actions. Il a une valeur de label « qualité-confiance » auprès des pouvoirs publics.

Les modalités de participation aux missions de sécurité civile des associations agréées doivent faire l'objet d'une convention conclue avec le ministère au niveau national et avec les préfetures au niveau départemental.

Pour le SSF, notre organisation couvrant plus de 20 départements, **l'agrément est national (n°3), à nous de préciser ensuite quels départements le seront et dans quel cadre.** Cette appréciation est évolutive et doit être précisée chaque année selon des critères précis.

Les préfets sont au courant de cet agrément national, ils ont pour consigne de ne pas donner d'agrément départemental à un SSF d'un département qui en ferait la demande. Il ne peut y avoir superposition d'un agrément national et départemental pour une même association.

Nous avons demandé l'agrément pour les opérations de secours uniquement.

Nous répondons à toutes les conditions demandées : aptitude à exercer nos missions dans plusieurs départements, être doté de moyens adaptés à nos missions, disposer d'une équipe nationale permanente de responsables opérationnels mobilisables à tout instant, disposer de moyens d'évaluation et de contrôle des actions conduites dans les départements, disposer d'un système de gestion d'alerte et d'un dispositif d'identification pour chaque sauveteur (brassard), disposer d'un effectif et de matériel suffisant et en conformité avec les (futurs) référentiels nationaux.

Le SSF a également demandé un agrément international (n°4) pour des missions à l'étranger. Cette demande d'agrément international se fera en deux exemplaires, un pour le Ministère de l'intérieur et l'autre pour celui des Affaires étrangères. Les critères sont plus contraignants que ceux exigés pour l'agrément national.

Pour ces deux agréments, **le Manuel fait office de référentiel**, c'est-à-dire que les techniques et l'esprit d'une opération de secours en spéléologie doivent être ceux décrits dans le Manuel.

L'agrément permet de participer aux opérations de secours, mais aussi d'utiliser le logo de la Sécurité civile sur les vestes, les en-têtes, le marquage... Mais **il ouvre aussi d'autres horizons en matière de subventions nationales.** L'état d'esprit change : plus de subventions de fonctionnement, mais une demande annuelle ciblée (déposée avant le 31 mars) concernant du matériel, une opération particulière ponctuelle et de grande ampleur (rencontres internationales, par exemple). Nous allons pouvoir demander des aides conséquentes pour équiper les zones de défense d'un lot de matériel complet conditionné, les départements par exemple d'un analyseur de gaz, de radio, d'éclairage, de civières, tout ce qui concourt à accroître notre efficacité et qui est cohérent avec notre référentiel.

Cette demande d'agrément a demandé un certain travail de compilation, d'analyse et de rédaction. Mais on peut dire que nous disposons de la majorité des éléments. Il restait à interroger les départements sur leur capacité opérationnelle

Formation professionnelle : il est important d'améliorer les compétences des salariés. Des formations seront définies et programmées en 2007.

11. Spelunca Librairie

La Commission financière sera chargée de finaliser la procédure de fonctionnement de la librairie avec Spelunca Librairie : achats, ventes, comptabilisation, inventaire...

12. Secours des Fontaines

Après avis du Bureau, de la délégation juridique et du CDS 34, un courrier a été envoyé au service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault par un avocat. De la réponse dépendra l'engagement d'une action au Tribunal administratif.

13. Commission jeunes

Une étude a été demandée à Serge Fulcrand sur le dépassement du budget Label jeunes. 77 labels ont été accordés : 39 concernent des -15 ans qui ne constituent pas a priori le public de cette aide destinée à favoriser la prise d'autonomie et de responsabilité. Cela confirme la nécessité de mieux définir ce Label jeunes. Plus généralement, cette commission est confrontée à des difficultés d'organisation et de rigueur. Des aides sont à envisager tant dans le domaine administratif que pour les actions locales.

14. Commission communication

Une première réunion s'est tenue en juillet dans le but de définir les premières missions de cette nouvelle commission. Il apparaît indispensable de distribuer rôles et missions à plus de personnes, car la tâche est trop vaste pour l'équipe restreinte qui s'est aujourd'hui constituée.

La diffusion du compte rendu, déjà faite au Bureau, sera étendue au Comité directeur, aux salariés et aux cadres techniques. La rédaction du règlement intérieur de cette commission est confiée à Annick Menier.

15. Journées nationales de la spéléologie et du canyon

Au jour de la réunion, une trentaine de manifestations ont été inscrites sur le site internet fédéral. Il est apparu quelques problèmes de fonctionnement pour la saisie informatique en ligne. Annick Menier fera un point d'étape avec Gilles Turgné.

16. Congrès national 2007

Le Bureau a reçu une proposition du Spéléo-club de la Châteline (Jura), soutenue par le CDS 39. La position de la Ligue de Franche-Comté est attendue prochainement. Le Bureau souhaite que le dossier soit complété avec un plan présentant les sites, et mention claire de l'organisateur.

Le Bureau soumettra cette candidature au Comité directeur d'octobre.

17. Vercors 2008

Le Bureau mettra à l'ordre du jour du Comité directeur la grille tarifaire proposée. Le budget 2007 sera voté à cette même réunion. Son établissement sera la dernière tâche réalisée par Henri Lavictoire démissionnaire du poste de trésorier adjoint.

18. Comité directeur d'octobre

Delphine Molas enverra un ordre du jour. Cette réunion verra également l'inauguration du CNDS (Centre national de documentation spéléologique), et la remise des médailles Jeunesse et sports.

Le Bureau demandera au Comité directeur de pourvoir au remplacement des démissionnaires : trésorier adjoint et vice-président.

Une proposition d'agenda 2007 sera faite. Les lieux de réunion de Bureau restent à définir. Il serait intéressant de solliciter les instances locales qui ont des problématiques à exposer, notamment relatives à l'environnement, la culture ou l'accès aux cavités.

19. Budget

Pour 2006, il n'a pas été constaté de dérive. Seule la Commission jeunes a fait une demande de rallonge budgétaire. Globalement, la réactivité des commissions quant au suivi budgétaire doit encore être améliorée.

Pour 2007, il manque encore plusieurs demandes. Le Bureau continuera d'en discuter par courriel. Le Comité directeur débattera du budget prévisionnel en octobre.

20. Trésorerie et tarifs

Nous avons reçu deux versements du MJSVA. Il reste à percevoir la subvention du FNDS équipement. La trésorerie est revenue à un niveau normal, permettant le rachat des parts sociales de la BFCC. Le budget 2007 devra tenir compte de ces fluctuations dues aux investissements.

Barème de remboursement : sur la base de 2% d'inflation, l'indexation des indemnités kilométriques serait quasi nulle compte tenu des arrondis. Par ailleurs, il n'est pas observé de dépassement concernant les repas. Le Bureau décide donc de proposer au Comité directeur de ne pas modifier le barème en 2007.

Journée de stage : l'EFS propose un prix de journée de stage de 59 € pour 2007. Le Bureau relatera cette proposition au Comité directeur.

Licence temporaire : faute d'être présentée dans le tableau récapitulatif, cette licence n'a pas été augmentée ces dernières années. Son prix devra être remis à niveau lors de la prochaine Assemblée générale.

Vercors 2008 : l'équipe d'organisation demande à disposer d'un mode de facturation par internet pour faciliter l'accès aux étrangers. Deux solutions ont été étudiées : PAYPAL (coût de 3,5% + 30 centimes) et proposition de notre banque, la BFCC (forfait de 237 € HT, 22 €/mois + 0,5% ou 1%, accessible aux cartes de paiement). Le Bureau opte pour la proposition de la BFCC.

Delphine Molas
Secrétaire Général

RÉUNION DE BUREAU

13 OCTOBRE 2006 – VILLEURBANNE (RHÔNE)

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Présents : Laurent Galmiche, Philippe Kernéis, Bernard Lips, Annick Menier, Delphine Molas, Claude Roche, Bernard Tourte

Ordre du jour

1. Composition du Bureau
2. Calendrier des réunions
3. Relations du Bureau avec les salariés
4. Partenariat
5. Système de gestion de l'information fédérale
6. CDS Ardèche
7. Préparation au brevet d'état en spéléologie
8. Gestion du matériel EFS
9. Spelunca librairie
10. Assurance des remorques fédérales
11. Diffusion de Spéléoscope
12. Bibliothèque ukrainienne
13. Relations avec le BRGM

1. Composition du Bureau

Deux postes sont à pourvoir suite aux récentes démissions. A ce jour, aucune candidature n'a été reçue. En cas de vacance, le Bureau poursuivra dans sa constitution actuelle dans l'attente de l'Assemblée générale et des prochaines élections partielles au Comité directeur. A ce jour, quatre postes sont à pourvoir pour compléter le Comité directeur.

2. Calendrier des réunions

La réunion du bureau de la FFS de juin est fixée au 30 juin et 1er juillet 2007.

3. Relations du Bureau avec les salariés

A plusieurs reprises, un travail confié aux salariés par un membre du Bureau a été remis en question par d'autres membres du Bureau. Cela ralentit l'exécution des tâches, multiplie le travail salarié et trouble les relations du Bureau avec les salariés.

Bernard Lips rappellera aux salariés que lorsqu'un membre du Bureau est en charge d'un dossier, ce dernier est leur seul interlocuteur. Les interventions du Bureau doivent rester internes au Bureau.

4. Partenariat

La rédaction d'une convention avec Béal se révèle plus complexe que prévu. Devant l'urgence de doter nos commissions en cordes neuves, Annick Menier demandera à Béal de reconduire en l'état le partenariat traditionnel noué avec l'EFS, en y associant le SSF. A défaut d'une livraison le 25 octobre, les cordes nécessaires devront être achetées. Les discussions en vue de globaliser les différents échanges possibles entre la FFS et Béal sont à poursuivre.

Il est également urgent de chercher des annonceurs pour le calendrier des stages, édité à 5 000 exemplaires début décembre. Annick Menier proposera rapidement une liste de partenaires possibles.

5. Système de gestion de l'information fédérale

Suite à l'appel d'offres lancé, huit réponses ont été retenues sur vingt et une reçues. Le comité de pilotage du SYGIF évalue à vingt jours le travail de dépouillement. Le Bureau donne son accord pour que cette tâche soit confiée à un stagiaire.

6. CDS Ardèche

Des professionnels ont porté devant la DDJS des désaccords sur certains ancrages mis en place par le CDS. Une réunion a eu lieu le 12 octobre à la DDJS de l'Ardèche regroupant le CDS, un représentant du SNPSC, le CREPS de Vallon en présence de Claude Roche et Serge Fulcrand. Claude Roche précise que suite à cette réunion un travail d'identification des cavités nécessitant la mise en place d'un équipement particulier répondant aux besoins des divers utilisateurs sera mené par le CDS et les diverses parties avec l'appui de la DDJS.

Le Bureau est particulièrement attentif à d'éventuels conflits d'usage en Ardèche, car il s'agit d'un département pilote dans la mise en place des CDESI (Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires).

7. Préparation au brevet d'état en spéléologie

A partir de 2007, seul le CREPS de Vallon Pont d'Arc assurera la formation au brevet d'état en spéléologie. Le Bureau juge nécessaire que la FFS, attire l'attention du Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative (délégation emploi formation) sur les problèmes constatés à diverses reprises dans la formation dispensée par le CREPS de Vallon, et la nécessité de procéder à des aménagements pour garantir la qualité de la formation.

Un projet de courrier sera proposé au bureau par Bernard Tourte.

8. Gestion du matériel EFS

Suite à l'arrêt de la formation spéléologie au CREPS de Chalain, Nicolas Clément n'est plus en mesure d'assurer bénévolement la gestion du matériel de l'EFS. Le Bureau a proposé de le rémunérer pour ce travail dans le cas où il intégrerait le CREPS de Vallon. Si cette proposition n'est pas concrétisée, le Bureau recherchera une autre solution à même de pérenniser la gestion du matériel fédéral.

9. Spelunca librairie

Le transfert des ouvrages des anciens locaux de la bibliothèque vers les nouveaux locaux du CNDS en vue de leur inauguration a fait que la mise en ligne du catalogue a pris du retard et qu'il n'est pas encore possible d'ouvrir la boutique en ligne. Cela sera fait dès que les premiers ouvrages auront été saisis, sans attendre d'avoir un catalogue complet. Catherine Rosier reprendra prioritairement ce travail à son retour.

Dans un premier temps, il sera possible d'éditer un bon de commande. Dans un deuxième temps, un système de paiement en ligne sera mis en place.

10. Assurance des remorques fédérales

Le Bureau demande à la Commission assurance de rechercher les possibilités d'assurance spécifique pour les remorques fédérales, détachée de celle des véhicules tracteurs. A ce jour, suite à une première réponse négative de notre courtier, une telle assurance n'a pas été souscrite. Une relance sera faite auprès de notre courtier essayer de trouver une solution.

tant humaine que matérielle. La procédure prévoyant que le matériel appartienne « en pleine propriété ou en jouissance permanente » à l'association requise pour l'exercice de sa mission.

Le dossier final devait être rendu avant le 2 septembre 2006, nous l'avons remis le 20 août.

Les agréments nationaux et internationaux nous ont été remis le 21 octobre 2006 à Méjannes-le-Clap par M. Denis GAUDIN de la Direction de la défense et de la sécurité civile (DDSC). Ils sont valables pour une durée de trois ans maximum. Ils peuvent être suspendus, voire retirés localement ou nationalement en cas d'insuffisance grave par la direction nationale du SSF ou par l'état.

Cette reconnaissance par l'état de tous les sauveteurs du SSF, de leur travail, de leurs compétences et de leurs prérogatives est une étape importante dans notre histoire.

Éric Zipper

SECOURS EN PLONGÉE SPÉLÉO

La qualité des secours est toujours étroitement liée à deux paramètres : l'expérience et la qualité des sauveteurs d'une part, l'organisation claire de l'ensemble de l'opération de l'autre. Il en est ainsi également pour les secours spéléo plongée. **L'Etat français, en déléguant à la Fédération française de spéléologie l'organisation des secours souterrain ne s'y est pas trompé. La convention nationale dit les choses sans ambiguïté en nous confiant le secours dans les milieux souterrains, naturels ou artificiels, noyés ou à l'air libre.**

Cette légitimité est renforcée par la loi de modernisation de la sécurité civile qui délivre un agrément aux seules associations répondant aux critères demandés. Le Spéléo secours français l'a obtenu. Dernier point, le référentiel national d'intervention en milieu souterrain est provisoirement le manuel technique du sauveteur, manuel dans lequel les conditions d'organisation d'un secours plongée sont décrites en attendant la mise sur pied avec nos partenaires du texte définitif qui est déjà bien commencé.

Le travail de fond mené depuis deux ans dans un esprit d'échange et de construction auprès de la DDSC, des responsables nationaux plongée des sapeurs-pompiers et de tous les plongeurs qui l'ont souhaité a permis de mettre sur pied un référentiel de secours plongée dans lequel les plongeurs, comme tout autre spéléo intervenant sur un secours, sont des maillons d'une organisation dont le Spéléo secours français est le maître d'œuvre pour la partie souterraine (de la gestion des sauveteurs à celle du matériel, mais aussi pour l'intervention des autres équipes médicales, transmissions, évacuations, artificiers, pompage...).

Alors bien sûr, on peut ne pas vouloir aller dans ce sens et tenter de faire quelque chose d'autre en opposant les gens, mais l'efficacité pour la victime et la sécurité des sauveteurs en feront les frais. Est-ce bien raisonnable ?

En lisant le bulletin de liaison de la commission plongée souterraine de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) d'avril 2006, on ne peut que déplorer l'acharnement qui y est évoqué pour trouver une voie différente pour mener une opération de plongée. Un protocole est à l'étude dans le Lot qui permettrait de traiter une opération de secours en plongée souterraine sans le Spéléo secours français ! Ce projet n'est bien entendu pas reconnu par le Spéléo secours français, il ne l'est pas non plus par la Sécurité civile. Est-ce vraiment dans ce sens qu'il faut aller pour être efficace et porter secours en sécurité ? Qui peut bien le croire ?

Des plongeurs de la FFESSM, bi fédérés, ont compris depuis longtemps qu'il fallait travailler ensemble et participer aux formations, aux exercices, aux opérations, d'autres hésitent, les derniers freinent des deux palmes... Une volonté politique, des prises de position hâtives ??

Je terminerai donc en rappelant que le Spéléo secours français ne ferme la porte à personne, l'a prouvé à de nombreuses reprises et continue à le prouver, travaille en parfaite transparence avec tous les partenaires qui le souhaitent, s'inscrit dans un cadre législatif qui lui convient et lui permet de le prouver lors des interventions tout au long de l'année. Le gros travail entamé va se poursuivre et se développer, nous serons attentifs et réagirons fermement en cas de tentatives d'entrave ou de discrédit.

Éric Zipper



VERCORS 2008 : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

C'est avec grand plaisir que la Fédération française de spéléologie (FFS) et la Fédération spéléologique de l'Union européenne (FSUE) vous informent que les inscriptions au IV^{ème} Congrès européen de spéléologie, au sein de «VERCORS 2008» sont ouvertes depuis le 8 novembre.

C'est dans un cadre chaleureux que nous invitons les spéléologues d'Europe et d'ailleurs à se rassembler largement en plein cœur de l'un des karsts alpins les plus mythiques d'Europe, au sein du Parc naturel régional du Vercors, à quelques minutes de Grenoble en région Rhône-Alpes. Ce congrès sera largement orienté vers l'exploration sous toutes ses formes.

Comme vous pourrez le constater sur le site internet, tout sera mis en œuvre pour que chaque spéléologue européen puisse participer. Que ce soit au niveau des tarifs qui se rapprochent de ceux d'un congrès national, ou des conditions d'accueil, notamment pour les jeunes de moins de 26 ans.

VERCORS 2008 sera un rassemblement spéléo de qualité dans un cadre festif et convivial, une occasion offerte à tous les spéléologues européens pour se retrouver et échanger idées et expériences.

Inscrivez-vous maintenant pour bénéficier des meilleurs tarifs !

Bonne navigation sur le site de VERCORS 2008... !

Le Comité d'Organisation VERCORS 2008

Contact : vercors2008@ffspeleo.fr

Retrouvez tout le programme et les circulaires sur

<http://vercors2008.ffspeleo.fr>, en pages «Sessions» et «Animations» au bas de la page d'accueil ou «Programme & événements».

Réunion bureau - octobre

suite de la page 10

Le Bureau rappelle que la gestion des remorques est du ressort des commissions qui doivent en assurer l'entretien tout comme elles assurent l'entretien du matériel dont elles disposent. Laurent Galmiche répondra au SSF sur ces bases.

11. Diffusion de Spéléoscope

Laurent Galmiche rappelle que Spéléoscope n'étant pas diffusé à tous les fédérés, la mise en place d'un système d'abonnement payant fait entrer automatiquement Spéléoscope dans le cadre des opérations commerciales. Dans ce cadre, la vente à perte est interdite et le prix de revient qui est pris en compte pour apprécier s'il y a ou non vente à perte doit intégrer, en plus du coût du tirage et de la reliure, les frais de personnel et les frais d'envoi et d'emballage de la publication.

Vu le prix de revient de la formule actuelle avec couverture couleur, le prix de l'abonnement fixé par les commissions environnement et scientifique et le nombre d'abonnés actuels de Spéléoscope (une vingtaine), il préconise que soit abandonnée la formule de l'abonnement payant au profit d'un abonnement gratuit assorti, si les commissions le désirent, d'un appel au don.

Le Bureau rappelle qu'il appartient à chaque commission de fixer les modalités de diffusion et donc la mise en place ou non d'un système d'abonnement et d'en fixer librement le prix.

12. Bibliothèque ukrainienne

La FFS souhaite répondre positivement à l'appel lancé par Alexander Klimchouk pour reconstituer un fonds documentaire spéléologique à la suite de la destruction complète dans un incendie de la bibliothèque de l'Institut ukrainien de spéléologie et de karstologie. Elle dotera cette bibliothèque des exemplaires disponibles de Spelunca, Karstologia, Spelunca Mémoires et d'autres ouvrages édités par la FFS.

13. Relations avec le BRGM

Face au blocage exprimé par le BRGM dans le cadre de l'expérience pilote proposée par la FFS et le CDS 06, le Bureau décide d'acter par un courrier au ministère de l'environnement la rupture du dialogue engagé. Il sera demandé que la réunion entre le BRGM, le MEDD et la FFS, évoquée lors de la réunion au MEDD en juillet dernier, soit fixée avant la fin de l'année.

Une information paraîtra dans la prochaine Lettre de l'Élu.

Delphine Molas
Secrétaire Général

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DES CLUBS DU GARD EN 2005 LORS DE L'AG DU 4 FÉVRIER 2006.

Activités spéléo communes à tous les clubs.

Le pompage de la Fausse Monnaie, prévu en août 2005 a été annulé car il s'avère que le projet est bien plus compliqué que prévu au départ, même pour un pompage d'évaluation de la situation et non un pompage dépollution. Problèmes techniques : quelles pompes ? à quelle température ? sachant que la viscosité des hydrocarbures est différente suivant la température (13°C dans le trou, plus de 20°C dehors). Problèmes pour savoir ce que nous allons faire de ce qui sortira de la grotte, les solides et les liquides (à dépolluer avant rejet dans le lit du Gardon). C'est trop tard pour 2006, mais le projet est toujours là pour 2007.

Les Fées ont été brochées afin d'assurer une traversée sans danger et des panneaux installés.

Les cordes de la Buse ont été remplacées.

Les EGS ont été un succès. La mobilisation des membres du CDS Gard a été importante. D'autre part, malgré la pluie, et donc le problème de l'éloignement du bar et de la restauration rapide, nous avons un bilan financier positif, même s'il n'est que de 60 euros. Les participants ont été satisfaits, malgré quelques ratés (le choix du traiteur – qui n'était pas le nôtre- ; le nombre de présents - moins important que prévu- ; le logo du cds 30 oublié..).

Comptes rendu des clubs :

CO.S.O.C (Cordée Spéléo Occitane) : Aurélien Bonnet.

Les explorations dans le Vercors :

Le Trou d'Auré (Bouvante) petit trou avec courant d'air. Pas de suite.

Désobstruction au fond du scialet de Jujffrey et découverte d'un second puits. Arrêt à – 28 m.

Trou d'Auguste (St Agnan) : salle avec 2 soutirages. Scialet du Mistri (Villars de Lans) : 2 puits parallèles.

Scialet de l'Arche Perdue (Bouvante) : après quelques désobstructions, arrêt provisoire à – 44 m, courant d'air et petit actif. Il devrait rejoindre le Toboggan.

(NDLR : un site : <http://membres.lycos.fr/speleoocsoc/index.htm>)

SCSP (Société Cévenole de Spéléologie et de Pré-histoire. Alès) : Michel Wiéni.

Petite année car divers problèmes accidents, maladies ou bébés.

Deux participations dans les Picos de Europa et en Crète.

Parmi les premières effectuées : Aven des Chevelus et grotte sans nom dans les gorges du Rieutord (Sumène), aven du Cade, aven du Canif, aven du Rabas (Moulès et B., 34), aven Satan (St Jean-du-Pin), trou souffleur de Boudonne (Cendras), Aven de Stretch (causse de l'Hortus, 34)

A noter plusieurs portages plongée avec Frank Vasseur, Jean-Pierre Baudu, Damien Vignoles...en particulier en Ardèche (Peyraou, Chazelles, Tiourre...)

et avec de la première derrière.

Côté scientifique : deux participations aux RIK-RAK

Participation toujours importante au SSF (entre le quart et le tiers des participants aux divers exercices, presque la moitié au barnum régional) et large implication dans la réalisation des Etats généraux de la spéléo à Méjannes.

Ouverture d'une école pour tous petits (3/11 ans), ce sont des enfants de membres du club. La prochaine sortie réunira 15 enfants (et une douzaine de parents). Il est possible de faire des inter-clubs.

Pas mal de sorties d'initiation, mais personne n'est resté.

GSBM (Groupe Spéléo Bagnols-Marcoule) : Jean-Louis Galéra.

Un certain nombre de sorties d'initiation et quelques balades.

Vaucluse. Organisation, grâce à Patrick Pérez de la plongée de Frédéric Poggia au fond du Souffleur. Il est descendu de 40 m le long d'un éboulis dans une salle tellement grande qu'il a longé la paroi jusqu'à ce qu'il trouve une galerie (10 sur 15 m). Il l'a suivie sur 70 m, à – 40 m, vers le nord. Arrêt faute d'air.

Profondeur atteinte – 795 m. Énorme volume sous marin, superbe plongée dans de l'eau très claire. La plongée a eu lieu avec l'aide de nombreux clubs, mais nous avons fourni une bonne partie du matériel et des personnes pour équiper, porter et déséquiper. Continuation des prospections sur le Ventoux et de diverses désobstructions dont celle de la Cave de Dieu.

Méjannes. Pointage de cavité et diverses topos faites

ou refaites qui devraient paraître dans le bulletin du club.

Autres. Différents petits camps prospection dans les Alpes.

Boulidou de Cazilhac. Jean-Louis Galéra a fait 16 sorties dont 15 de topo. La topo a été entièrement refaite. Le Boulidou développe 3 700 m (dont 1 200 m de lère) et a une dénivellation de 120 m.

Camp Pérou. Jean-François Perret.

C'est le 3e camp à Soloco. Nous étions une dizaine, plus des spéléos du CESPE (Pérou), quelques géologues (français et péruviens) et un archéologue.

Le massif a une surface équivalente à Méjannes, avec environ 500 m de profondeur possible, jusqu'à l'unique résurgence qui débite environ 1 m³/s. Potentiel 20 km.

L'expé 2006 aura lieu en septembre, dans une autre zone du plateau où il y a de très gros avens. Nous comptons descendre ceux qui sont sur le trajet présumé de l'eau.

Pour l'instant nous avons trois rivières avec arrêts sur siphon aval.

En plus des résultats purement spéléo, nous avons le film que Joël Raimbourg a réalisé et que nous verrons ce soir.

D'autre part un archéologue (français ; qui fait sa thèse au Pérou) a établi un plan du site chachapoya (pré-inca) de Chaquil (trouvé il y a deux ans). C'est une cité fortifiée de grande superficie du « peuple des nuages ». Il a utilisé du matériel GPS spécial : un poste fixe et un poste ambulant, qui permet de faire un plan précis en relativement peu de temps. Dans le gouffre de Chaquil, de nombreux ossements humains ont été trouvés (restes de momies pillées et jetées ?). Derrière une étroiture, un squelette, beaucoup plus ancien, de smilodon (tigre à dents de sabre), a été trouvé, hélas en très mauvais état de conservation. Des ossements humains et des poteries ont été trouvés dans diverses cavités. Un autre site chachapoya a été trouvé cette année.

Nous pouvons aussi constater que notre présence redonne vie au village.

Divers : Isabelle Obstancias.

Participation à la vie du CDS : exercices secours, réunions, comptes-rendus, raid UNSS, EGS (équipement des cavités), congrès national, ag régionale. Participation aux Rencontres d'Octobre.

Participation aux 40 ans des AACCC (Associations

Artistiques et Culturelles CEA-Cogema) avec création de panneaux présentant le GSBM. Les mêmes jours que les EGS, ce qui explique que nous nous soyons principalement chargés des équipements/déséquipements des trous.

Bulletin en cours.

TP (Taupes Palmées) : Marilyn Hanin.

16 licenciés, dont 3 BE, 1 BAPAAT et plusieurs initiateurs (trices).

123 sorties dont 24 plongée, 25 initiation, 6 spéléo, 3 photo, 29 prospection, 18 topo, 18 désob..

280 m de topo refaite à la grotte de la Piboulède.

Picos 2005 : Damien passe une semaine avec 7 français et l'aide du club Ensame Aguaron et l'accueil du camping Picos de Europa. Plongée et explo post-siphon : 2,7 km de topo, dont 2 km de 1ère, arrêt sur rien.

Crête 2005. 6 Français et 2 Bulgares. Secteur des Lefka Ori (Blanches Montagnes), au sud-ouest de la crête. Deux découvertes majeures (- 160 m). Le secteur est plus accessible depuis que la piste existe. 40 cavités pointées de - 30 à - 160 m.

Présentation du Vidourle souterrain à Sauve. A la suite de quoi, le maire nous demande d'organiser des sorties école.

Topos présentées : Fuenté de Obar, Tripa do Omio, Beguet Ponchon.

Un bulletin est en cours.

Prévisions 2006 : Grand Aven de Sauve, Bagard, Aven de Baumelle, La Roquette. Confection d'une plaquette pour diffusion aux mairies de Sauve et Conqueyrac et aux différents propriétaires.

GSR (Groupe Spéléo du Rieutord) : Aurélien Etienne. A Moulès et Baucel, aven du Rabas (-30 m), 2 autres (ndlr: désolée, je n'ai pas entendu), aven des Chevelus (-30 m).

Pointage de 100 cavités.

La grotte des Poteries fait 100 m de développement. Désobstruction à l'aven Coutelle (- 130 m)

Plongée au Boulidou du Camp de Guerre (le plus important de Sumène).

Participation au pompage du Boulidou de Cazilhac.

AFDN (Association Fontaine De Nîmes) : Pierre Landry.

-Exploration et topographie des puits noyés et des souterrains du Château de Générac.

-Désobstruction de la diaclase de la Gafone (accès important sur le réseau souterrain de la Fontaine de Nîmes).

-Etude en coopération étroite avec le BRGM de l'hydrographie du bassin d'alimentation de la Fontaine de Nîmes et par extension du karst des garrigues. Les travaux portent sur les vitesses de mise en charge des réseaux noyés à la faveur d'épisodes orageux, mesures de débits, analyses physico-chimiques et colorations ciblées.

-Une nouvelle équipe forte d'une douzaine de plongeurs a repris les travaux d'exploration en plongée. L'année 2005 a été consacrée à la découverte progressive pour eux de ce nouveau réseau, puis rééquiper en fil d'Ariane jusqu'au terminus actuel et enfin réaliser une topographie à une échelle plus précise afin d'effectuer des reports en surface fiables. La plongée de novembre permettant de se projeter au-delà du puits de 40 mètres a du être annulée pour cause de pluviométrie trop intense.

Poursuite de toutes ces activités en 2006.

SCG (Spéléo Club de la Gardonnenque) : Laurent Boulard

Progrès en 2004 nous avons fait 60 sorties, en 2005 : 105. Sorties principales :

Grotte des Parpaillots, 9 séances

Aven de Rabinette (amont de Trabuc) : 18 séances. Il est équipé en fixe jusqu'à - 37. Puis 30 m de 1ère.

Trou Souffleur de Pous : 11 séances

Grotte du Figaret : 8 sorties.

Trou Souffleur de Salindre : 7 sorties, explo et photos.

Blandas : 9 sorties dont événement de Rodet et trou

souffleur de Caucanas.

Exploreur : Régis Brahic.

Cette année les spéléologues ont terminé les explorations des cavités découvertes l'année dernière (par exemple le Beurre Noir ou le Diogène), avec topos, explo... Une année très chargée.

A Vallon Pont d'Arc, nous étions présents pour le rassemblement du C.A.F. qui a eu un grand succès.

Nous avons fait quelques sorties d'initiation.

Le club a été sollicité pour aider à sortir la victime noyée au Petit Goul, à Bourd-st Andéol (07).

L'arrivée de deux nouveaux spéléos va donner à l'association beaucoup plus de vigueur et de dynamisme.

L'année 2006 va être encore chargée. Premier objectif: l'exploration en plongée de l'aven Grégoire-les-Fées, commune de Tharoux. Reprise des anciens travaux effectués dans les années 1980. Plusieurs clubs vont venir pour aider à sécuriser l'exploration.

Nous allons installer des appareils de mesures en collaboration avec Joël Jolivet qui est chargé de cette étude.

En Ardèche cette année, dans l'aven Jessie, nos spéléos ont trouvé la suite. La découverte va être passionnante.

Et le plus important, le club fête ses 20 ans d'existence : à ce sujet on va se concerter pour organiser cette data spéléologique.

Alain Borie nous parle d'Armédia, cavité fragile qu'il ne faudrait pas parcourir à plus de quatre personnes, et que nous devrions protéger.

GNES (Groupe Nimois d'Exploration Souterraine) : Michel Brun

Quelques balades, initiations et désobstructions.

Un trou au-dessus de la Baume Salème, pour l'instant arrêté à - 10 m.

L'Everest est broché. L'événement de Salle est ouvert.

Virée dans l'Ain, et camp à Arette.

(NDLR : et belle participation aux EGS et à l'ag du CDS ! Merci.)

ASN (Association Spéléo Nimoise) : Bernard Daudet.

Nous avons effectué 44 sorties dont beaucoup consacrées à la désobstruction (baume Esconde, le Serpent).

Nous avons participé à une expédition scientifique à Padirac.

Nous avons encadré les étudiants de l'IUT pour la topographie de la Baume Saint Vérédème

Nous avons participé aux exercices secours, à la vie du CDS, aux EGS.

(NDLR : nous leur devons des remerciements car ils accueillent le CDS dans leur local pour nos réunions).

SCLN (Spéléo Club Lasallien de Nîmes) : Patrick Romieux.

Trois spéléos du SCLN ont réussi le stage initiateur qui se déroulait à Saint Christol d'Albion.

Journées d'initiations : 2 préparations des équipes du collège de la Gardonnenque pour le raid UNSS.

Organisation des journées nationales de la spéléologie à la grotte du Barrage.

Participation à l'encadrement du raid UNSS au mois de juin.

Organisation Téléthon CDS - SSF 30 à Moussac.

Journées d'explorations spéléo : 35.

Découverte d'un petit aven dans les gorges du Gardon : exploration et topographie en cours.

Une participation importante du SCLN dans les actions CDS et SSF en tant qu'organisateur ou participant.

Aventur'Nim. Le club a décidé de se mettre en sommeil, et ses membres se sont fédérés dans d'autres clubs.

SCVV (Spéléo Club de la Vallée de la Vis) : Jean-Yves Boschi.

Désobstruction à l'aven Claude (au-dessus des Fontanilles)

Camp d'été équipement canyons, en Italie, dans la région des grands lacs. Il a généré 500 journées individuelles d'activité sur le terrain, trois nouveaux canyons dont deux superbes.

Event de Bez. 2 500 m de galeries, + 138 m et - 50 m. Une des branches est très près de la surface (versant du plateau). Donc, prospection et un trou est trouvé, la grotte des Calles : 1 678 m de première et - 113 m, avec un collecteur fossile. En cours d'exploration... On y trouve deux grandes salles près de l'entrée dont une de 150 m de long x 45 m de large x 40 m de haut, et une galerie de 20 m x 40 m. La jonction avec l'événement de Bez est imminente. Bonnes perspectives.

La première, la topo et le balisage ont été faits en même temps, ce qui montre la volonté d'ouverture bien qu'il y ait des parties belles et fragiles. L'arrêt est dans une grosse trémie qui bouche une grosse galerie. Attention la trémie n'est pas encore stabilisée. Le SCVV a réalisé une dizaine de sorties d'initiation plus une trentaine de sorties classiques.

Le SCVV s'est occupé des buvettes lors des EGS.

GRES (Groupe de Recherches et d'Explorations Souterraines de la Région Viganaise) : Michel Meilhac (par écrit)

Une lettre d'infos régulière.

L'école se structure bien, et la participation est encourageante que ce soit côté jeunes ou côté de l'encadrement.

Festival Natura 2000. En collaboration avec le Parc des Cévennes, le Maison du Pays Viganais et Le Vigan. Nous avons guidé 75 visiteurs dans la source d'Isis.

A la demande du Groupement de valorisation agricole, organisation d'une animation autour de la spéléo lors de la 1ère fête du Causse (29/5/05).

Participation au congrès de Narbonne, au 14e Rassemblement caussenard, aux JNS, aux EGS (accueil, manutention, transport).

Représentation du CDS 30 aux réunions de travail Natura 2000 secteur Vis-Virenque.

Participation aux journées de l'Antiquité avec Henri de Lumley.

Aven de Rouquayrol. La jonction avec l'aven de Rogues a été faite au mois de janvier. La sécurisation de l'entrée en mai. Un DVD, la topo presque finie.

Aven Laurent : sécurisation de l'orifice.

Travaux à Montaren dans le réseau de la Sacristie.

Event de Rognès. La sécheresse a permis de franchir le siphon de la galerie de Joly-CAF, et d'effectuer une topo partielle. Des remontées dans les cheminées ont été équipées.

Campels : l'aven du Tronc Coupé a été retrouvé.

Participation importante au pompage du Boulidou de Cazilhac.

Continuation du pointage GPS des cavités.

Invention d'un module de mesures 3D et d'un décaloteur de fil téléphonique pour les fils d'ariane.

ASC (Association Spéléologique Cigaloise) : Michel Armand (par écrit).

L'AS Cigaloise a réalisé en 2005 plus de 30 sorties spéléo comprenant explorations sportives, classiques, prospections et topographies en particulier sur le massif de la Fage pour continuer l'inventaire spéléologique de la région cigaloise. Plusieurs sorties canyon et initiation. Découverte spéléologique à 200 Eclaireurs de France.

Rédaction Isabelle Obstancias, d'après ses notes et avec l'aide de

Régis Brahic, Delphine et Aurélien Bonnet, Marilyn Hanin, Pierre Landry,

Laurent Boulard, Sylvie Romieux, Jean-Yves Boschi, Michel Meilhac, Michel Armand.

